



formulaire d'ouverture de compte

Cher(e) partenaire,

Afin d'accélérer la procédure d'ouverture de compte, nous vous prions de bien vouloir remplir le formulaire ci-dessous et d'y joindre les pièces demandées. Veuillez nous retourner ces éléments par fax au **09 57 90 09 19** ou par e-mail

ouverturecompte@mcdistri.com

VOTRE SOCIETE

Raison sociale : RCS :

N° TVA Intracommunautaire :

Forme juridique : SA SARL SNC EURL Entreprise individuelle

Adresse : Auto-entrepreneur

CP : Ville :

PAYS :

INTERLOCUTEURS

PDG/DG/Gérant : Tél. :

Fax. : E-mail :

Responsable Achats..... Tél. :

Pièces constitutives à joindre :

1/ Extrait k-bis récent de la société mentionnant la vente de matériel informatique ou certificat INSEE (auto-entrepreneur)

2/ Relevé d'Identité bancaire

Conditions de paiement :

Lors de votre première commande, le paiement devra être effectué par virement. Par la suite, le service financier de la société Micro Concept Distribution s'octroie le droit de fixer un encours pour tout paiement par chèque bancaire (comptoir ou contre-remboursement).

Dans le cadre de la Vente à Distance, les paiements par carte bleue devront faire l'objet d'une demande d'autorisation particulière (cf. document ci-joint).

Je soussigné..... accepte les conditions de paiement de la société Micro Concept Distribution ainsi que les conditions générales de vente ci-jointes.

Je certifie, par ailleurs, que les éléments stipulés ci-avant sont exacts :

Date :

.....

Nom :

.....

Signature obligatoire :

Cachet de votre société :

REGLEMENT PAR CARTE BANCAIRE

Merci de nous retourner ce document au service Comptabilité dûment complété
et signé par fax au **09 57 90 09 19**

Client N°

Je, soussigné Madame ou Monsieur,
porteur de la carte bancaire :

N°

Date d'expiration :

N° CVC (3 derniers chiffres au dos) :

autorise la société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION à prélever sur cette même carte le montant de la commande/facture N° :

OU

autorise la société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION à conserver ce numéro durant la validité de la carte bleue pour nos futures commandes.

Fait à le	<u>Signature obligatoire</u> :	Cachet de votre société :
------------------------------	--------------------------------	---------------------------

MICRO CONCEPT DISTRIBUTION

Service Comptabilité : Tél. : 08 92 05 05 05 – Fax : 09 57 90 09 19

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Prise de Commande : Toute commande, quel que soit le moyen par lequel elle nous est transmise, emporte adhésion entière et sans réserve de l'acquéreur aux présentes conditions générales de ventes qui prévalent sur toutes conditions d'achat ou stipulations contraaires.

Les commandes, en livraison, peuvent être passées par fax, courrier ou par courrier électronique avant 13h00 pour un départ le soir même.

Le vendeur est lié par les commandes prises par ses représentants ou employés sous réserve d'une confirmation écrite et signée. Toute modification ou résolution de la commande demandée par l'acquéreur ne peut être prise en considération que si elle est parvenue par écrit.

Le bénéficiaire de la commande est personnel à l'acquéreur et ne peut être cédé sans l'accord du vendeur. Le gérant de la société acquéreuse s'engage à avertir par courrier la société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION en cas de changement dans le personnel habilité à prendre des commandes.

Les livraisons sont effectuées en fonction des disponibilités d'approvisionnement et de transport du vendeur. Elles seront opérées dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le vendeur est autorisé à des livraisons de façon globale ou partielle avec l'accord de l'acquéreur.

Le minimum de commande est de 760€ hors taxe dans le cas d'une livraison.

Prix : Les prix de nos tarifs sont nets, hors taxes et sans escompte. Ils sont établis hors frais de transport et d'assurance, qui sont en sus.

Les prix sont basés sur les conditions économiques en vigueur au moment de la commande, et sont révisables en fonction de l'évolution de celle-ci.

(Devis) Nos offres sont valables à leur date d'établissement ; passé ce délai, nous nous réservons le droit de modifier celles-ci lors de la confirmation en accord avec l'acquéreur.

Produits Hors Catalogue/Hors Stock : Toute commande de produit hors catalogue ou non tenu en stock (commande spéciale) doit respecter l'unité de vente minimum imposée par le fabricant. A défaut, elle sera arrondie à cette quantité. Ces produits ne pourront être repris.

Livraison : La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acquéreur, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux du vendeur.

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif, et, s'entendent à partir de la date de réception de la commande écrite. Ils sont respectés au mieux. En aucun cas, un retard de livraison ne peut donner lieu à une demande de dommages et intérêts ou au non-règlement des marchandises. Les délais indiqués sont en outre de plein droit suspendus pour tout événement indépendant du contrôle de la société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION et ayant pour conséquence de retarder la livraison de façon globale ou partielle.

Il incombera à l'acheteur de payer tous frais de port et frais de contre-remboursement pour un refus de marchandise non justifié.

Réclamation : Les marchandises voyagent aux risques et périls (vols, destruction et dommage) de l'acquéreur qui devra faire toutes les réserves d'usage auprès du transporteur. Les réserves doivent être confirmées dans un délai de trois jours.

Selon les conditions de transport, il convient à l'acquéreur/destinataire de vérifier et de noter sur le récépissé des réserves précises et caractérisées à savoir :

- « reçu colis ouverts avec ou sans manquant dans ce colis »

- « reçu colis avec choc apparent, colis abîmé »

- « manque X colis et X produits » (indiquer le nombre de colis et produits manquant)

- *Dans le cas où le chauffeur refuserait d'attendre la vérification de la marchandise :* « Le chauffeur ayant refusé d'attendre la vérification de la marchandise dans les colis abîmés, nous prenons toutes réserves quant à l'état de la marchandise et au nombre exact de colis reçu ».

La mention « sous réserve de déballage » n'est pas valable et non reconnue comme telle.

Le vendeur ne peut être tenu pour responsable des détériorations qui surviendraient lors du transport.

Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit et par courrier recommandé dans les trois jours ouvrés au siège social de la société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION.

Il appartiendra à l'acquéreur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser au vendeur facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y remédier. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin, sans l'accord express du vendeur.

A partir de la date de signature du bon de livraison réception ou de la prise en charge dans nos locaux de la marchandise, l'acquéreur dispose de 3 jours ouvrés pour signaler par écrit et par courrier recommandé au siège social de la société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION, la non-conformité du matériel livré. Au-delà de ce délai, l'acquéreur reconnaît, sans restriction, ni réserve, que le matériel livré est conforme à celui défini avec la société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION.

La société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION se dégage de toutes responsabilités dans le cas d'un enlèvement par un tiers national.

En ce qui concerne les marchandises vouées à l'export, l'engagement de la société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION sera défini selon l'Incoterm précisé lors de la commande.

Garantie : La société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION garantit les appareils vendus contre les défauts de matière première ou de fabrication, et ce, pendant un an, retour atelier, à compter de la date de facturation. Toute garantie spécifique constructeur engagera uniquement la responsabilité de celui-ci et non la responsabilité de la société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION, dans sa durée et son application.

Sont exclus de cette garantie : les tubes écrans, tous les câbles de connexion, les joysticks et clavier (sauf Microsoft, Keytronic, Logitech), certains modèles de souris, les disquettes, les cd vierges, les logiciels, les consommables d'imprimantes, toutes mémoires caches, les ventilateurs et radiateurs pour microprocesseur.

La garantie consiste selon notre choix, soit au remplacement, soit à l'émission d'un avoir, soit à la réparation dans nos locaux du matériel que la société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION reconnaît défectueux et n'entraîne aucune autre responsabilité de notre part quant aux conséquences directes ou indirectes tant sur les personnes que sur les biens de la défaillance de ce matériel.

La garantie n'est pas applicable dans le cas de détériorations qui ne sont pas directement imputables au fonctionnement normal de l'appareil comme défaut de fabrication, avarie, résultat de chocs anormaux, des erreurs d'utilisation ou des modifications effectuées par l'acheteur (exemple : overclocking...)

Les délais de réparation ou d'échange sont donnés de bonne foi à titre indicatif et ne seront pas garantis. Ils ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Les réparations, modifications ou remplacements de pièces défectueuses, pendant la période de garantie, ne prolongent pas sa durée.

Tout matériel retourné, dans le délai de garantie, à la société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION sera systématiquement testé. Dans le cas où le matériel renvoyé n'aurait aucun défaut de fonctionnement, la société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION retournera le produit à l'acquéreur en port dû et se réserve le droit de facturer les frais de test.

Hors période de garantie, aucune reprise de garantie n'interviendra. Nous déclinons toutes responsabilités pour les modifications éventuelles et réparations effectuées sans notre accord écrit : cela a pour conséquence de suspendre toutes clauses de garantie sur le matériel.

Les produits défectueux, dont la garantie nous incombe, doivent obligatoirement nous être retournés dans nos locaux en port payé accompagnés de notre numéro d'accord de retour (N°RMA) mis en évidence sur le colis envoyé, avec la facture correspondante ainsi que les preuves d'achats.

Dans le cas d'une panne au déballage justifiée et reconnue par la société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION, sous un délai de huit jours calendaire à date de prise en charge de la marchandise, le produit retourné, avec l'accord RMA, fera l'objet d'un échange ou avoir selon la disponibilité en stock de celui-ci. Tout produit, avec une panne au déballage, doit être obligatoirement retourné complet dans son emballage (boîte, manuels, socles, câbles...).

L'acheteur ne pourra prétendre à aucun prêt de matériel de remplacement, ni aucune indemnité de quelque nature, d'éventuels dommages subis par l'immobilisation du matériel défectueux.

Règlement/Conditions de Paiement : Pour tout nouveau client, la première commande doit être accompagnée du formulaire d'ouverture de compte dûment rempli, daté portant cachet et signature précédé de la mention « Bon pour accord », ainsi qu'un extrait kbis de moins de trois mois et un relevé d'identité bancaire. Ce dossier doit être renvoyé obligatoirement au siège de la société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION par courrier.

Nos factures sont payables comptant. Elles sont émises à la date de livraison ou de prise en charge de la marchandise.

Lors de la première commande, le paiement devra être effectué par virement. Par la suite, le paiement pourra être effectué par virement à la commande, carte bleue ou contre-remboursement.

Dans le cas de vente à distance, une autorisation de prélèvement carte bleue devra être adressée avec les références complètes de celle-ci (numéro de la carte, date d'expiration, nom du porteur), dûment confirmée par écrit sur le bon de commande.

Dans le cas d'un paiement par chèque (comptoir ou contre-remboursement), le service financier de la société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION s'octroie le droit de fixer un encours. Un paiement par contre-remboursement engendrera des frais fixes indiqués lors de la prise de commande.

Tout paiement pour des ventes dédiées à l'export devra faire l'objet d'un virement bancaire ou d'un chèque de banque.

Aucun motif ou litige ne peut justifier le non-paiement de factures et, en cas de non-paiement de celles-ci, la société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Tout paiement postérieur à la date figurant sur la facture ou tout défaut de paiement entraînera systématiquement l'exigibilité des frais bancaires d'impayés, des frais de recouvrement et des intérêts calculés par application au nombre de jours de retard d'un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêts légal, réduit prorata temporis, tout mois commencé étant dû, et majorés d'une somme fixe de 15€HT par dossier.

Le défaut de paiement d'une échéance rend immédiatement exigible les autres créances échues ou à échoir. Pour tout dossier transmis au contentieux pour recouvrement, les sommes dues, y compris les frais et intérêts de retard, seront majorées automatiquement de 15% que le client défaillant s'engage à payer.

Clause Réserve de Propriété : Les marchandises livrées demeurent propriété de la société MICRO CONCEPT DISTRIBUTION jusqu'au paiement intégral du prix en principal et en accessoire. Le défaut de paiement d'une quelconque des échéances, nous autorisera à revendiquer immédiatement les marchandises vendues et leur restitution aux frais du client. Ce dernier pourra s'opposer à la restitution par paiement comptant du solde dû effectué par virement ou chèque de banque.

Attribution de Juridiction : En cas de contestation relative à la validité, à l'interprétation ou l'exécution des présentes conditions de vente, ou en cas de litige quelconque, seul le Tribunal de commerce d'Avignon sera compétent. Il en sera de même en cas de référé, de demande incidente, d'appel en cause de garantie, ou de jugement commun. Nos dispositions ou acceptations de règlement n'opèrent ni novation, ni dérogation à cette cause attributive de juridiction.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SUR INTERNET RESERVE AUX PROFESSIONNELS

DE LA SOCIETE MICRO CONCEPT DISTRIBUTION

I.- CHAMP D' APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE SUR INTERNET

1. Les présentes conditions générales de vente et leurs mises à jours, s'appliquent de plein droit à toute vente des produits figurant dans le catalogue mis à la disposition de l'Acheteur par le Vendeur sur le site internet de ce dernier, dès lors que l'Acheteur passe commande sur ce site.
2. Le Vendeur rappelle que les produits sont vendus aux professionnels exclusivement et qu'en conséquence, les conditions générales de vente, proposées par le Vendeur et acceptées par l'Acheteur, ainsi qu'il sera dit ci-après, sont la loi des parties, ne peuvent être révoquées que de leur consentement mutuel et doivent être exécutées de bonne foi.
3. Préalablement à cette date, les présentes conditions de vente ont été mises à la disposition de l'Acheteur, sur le site internet du Vendeur, comme visé à l'article 33 de l'ordonnance n° 86-1243 du 1er décembre 1986 modifiée.
4. La vente est réputée parfaite et conclue à la date d'acceptation sans réserve de la commande par le Vendeur.

II. - COMMANDE

5. Toute commande par l'Acheteur sur le site du Vendeur, implique nécessairement l'adhésion sans réserves aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par le Vendeur.
6. L'acceptation de la commande par le Vendeur résulte de l'établissement et l'envoi de la facture.
7. Les commandes de produits figurant sur le site internet du Vendeur, doivent être passées avant 16 heures.
8. Toute commande peut être annulée par l'Acheteur ou modifiée dans son contenu par écrit conformément à ce qui a été indiqué ci-dessus, jusqu'à l'expédition des produits à leur sortie des entrepôts du Vendeur.
9. A compter de cette date, toute commande est réputée ferme et définitive.
10. Le bénéfice de la commande est personnel à l'Acheteur qui s'est identifié en tant que tel, lors de la commande en ligne et ne peut être cédé ou échangé sans l'accord préalable et exprès du Vendeur.
11. Lorsque l'Acheteur est une entreprise employant du personnel, le responsable de cette entreprise doit informer le Vendeur, préalablement à toute commande, de l'identité de la personne habilitée à commander des produits sur le site internet.
12. Le Vendeur se réserve la faculté d'agréer la personne habilitée à commander et à acheter ses produits sur le site internet. L'agrément sera réputé acquis dès lors que la commande sera ferme et définitive, selon les conditions énoncées ci-dessus.
13. Le minimum de commande est fixé à la somme de 760 euros HT, TVA en sus, dans le cas d'une livraison par transport.

III. - LIVRAISON

14. Les livraisons sont effectuées en fonction des disponibilités d'approvisionnement et de transport du Vendeur.
15. Elles sont opérées dans l'ordre d'arrivée et de traitement des commandes en ligne.
16. La livraison est effectuée soit par la remise du produit directement à l'Acheteur, soit par un avis de mise à disposition adressé par le Vendeur à l'Acheteur, soit par la signature d'un bulletin de réception lorsque les produits commandés sont transportés dans les locaux de l'Acheteur.
17. Les risques sur les produits commandés sont transférés à l'Acheteur, dès les entrepôts du Vendeur, de son mandataire ou de son fournisseur, quelle que soit la personne qui enlève les produits.

18. Les retours seront également effectués aux risques et sous la seule responsabilité de l'Acheteur, sous réserve de ce qui sera dit ci-après en cas de vice apparent ou de défaut de conformité à la livraison.
19. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et n'obligent pas le Vendeur à verser à l'Acheteur quelque indemnité que ce soit, dès lors qu'il justifie sur demande de l'Acheteur, avoir exécuté son obligation de bonne foi. Ces délais s'entendent à partir de la date de réception de la commande définitive.
20. Le délai indiqué est en outre de plein droit suspendu par tout événement indépendant du contrôle du Vendeur et ayant pour conséquence de retarder la livraison.
21. L'Acheteur devra payer ou rembourser au Vendeur, tous frais causés par un refus de livraison qui ne serait pas dûment justifié dans les douze heures qui suivent la livraison.
22. En toute hypothèse, la livraison dans le délai ne peut intervenir que si l'Acheteur est à jour de toutes ses obligations à l'égard du Vendeur.
23. L'Acheteur doit vérifier à la réception la conformité des produits livrés aux produits commandés et l'absence de vice apparent.
24. Si aucune réclamation ni réserve n'est formulée à ce titre par l'Acheteur au jour de la réception des produits, lesdits produits ne pourront plus être ni repris ni échangés, en application des dispositions de l'article 1642 du Code civil.
25. En cas de vice apparent ou de non conformité des produits livrés aux produits commandés relevés par l'Acheteur au jour de la réception, le Vendeur s'oblige au remplacement des produits livrés par des produits neufs et identiques à la commande. Les frais occasionnés par la reprise et la livraison des nouveaux produits sont à la charge exclusive du Vendeur.

V. - PRIX

La fixation du prix :

26. Les prix des produits sont nets, hors taxes et sans escompte. Ils sont établis hors frais de transport et d'assurance qui seront facturés en sus.
27. Les prix sont basés sur les conditions économiques en vigueur au jour de la commande et peuvent être révisés en fonction de l'évolution de ces conditions économiques, ce que l'Acheteur accepte expressément.
28. Les devis, s'il y a lieu, sont valables au jour de leur établissement. Le Vendeur se réserve la faculté de modifier son offre, ce que l'Acheteur accepte expressément, lors de la confirmation de la commande par l'Acheteur.
29. En aucun cas, les paiements qui sont dus au Vendeur ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans accord écrit de la part du Vendeur.
30. Tout paiement qui est fait au Vendeur s'impute sur les sommes dues quelle que soit la cause, en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Le paiement du prix :

31. Pour tout nouveau client, la première commande doit être accompagnée du formulaire d'ouverture de compte dûment rempli, daté portant cachet et signature précédé de la mention " Bon pour accord ", ainsi qu'un extrait kbis de moins de trois mois et un relevé d'identité bancaire.
32. Ce dossier doit être renvoyé obligatoirement au siège du Vendeur par courrier.
33. Les factures sont payables comptant.
34. Elles sont émises à la date de livraison ou de prise en charge de la marchandise.
35. Le paiement sera effectué par carte bleue et virement bancaire exclusivement.
36. Aucun motif ou litige ne peut justifier le non-paiement de factures et en cas de non-paiement de celles-ci, le Vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

37. Tout paiement postérieur à la date figurant sur la facture ou tout défaut de paiement entraînera systématiquement l'exigibilité des frais bancaires d'impayés, des frais de recouvrement et des intérêts calculés par application au nombre de jours de retard d'un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêts légal, réduit prorata temporis, tout mois commencé étant dû, et majorés d'une somme fixe de 15 euros HT, TVA en sus, par dossier.
38. Le défaut de paiement d'une échéance rend immédiatement exigible les autres créances échues ou à échoir. Pour tout dossier transmis au contentieux pour recouvrement, les sommes dues, y compris les frais et intérêts de retard, seront majorées automatiquement de 15% que l'Acheteur défaillant s'engage à payer.

VI. - RESERVE DE PROPRIETE

39. Les produits sont vendus sous réserve de propriété.
40. Le Vendeur conserve la propriété des produits jusqu'au paiement complet et effectif du prix et de ses accessoires, par l'Acheteur.
41. En cas de défaut de paiement, le Vendeur pourra revendiquer les produits et résoudre la vente.
42. La restitution des produits revendiqués par le Vendeur se fera aux frais de l'Acheteur qui en fera l'avance et à défaut, remboursera les frais avancés par le Vendeur, sur simple demande.
43. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert, dès livraison, des risques des produits vendus.
44. Sous réserves d'accords particuliers, négociés au cas par cas, à la demande de l'Acheteur et avec l'accord préalable et exprès du Vendeur, l'Acheteur s'engage jusqu'à complet paiement du prix, à peine de revendication immédiate des produits par le Vendeur, à ne pas transformer ni incorporer lesdits produits, ni à les revendre ou les mettre en gage ou les affecter à quelque garantie que ce soit.

VII - RECLAMATIONS ET LITIGES :

45. Les marchandises voyagent aux risques et périls (vols, destruction et dommage) de l'Acheteur qui devra faire toutes les réserves d'usage auprès du transporteur le jour de la livraison.
46. Les réserves doivent être confirmées dans un délai de trois jours.
47. Selon les conditions de transport, il appartient à l'Acheteur de vérifier et de noter sur le récépissé des réserves précises et caractérisées à savoir :
 - « reçu colis ouverts avec ou sans manquant dans ce colis »
 - « reçu colis avec choc apparent, colis abîmé »
 - « manque X colis et X produits » (indiquer le nombre de colis et produits manquants)
 - et dans le cas où le chauffeur refuserait d'attendre la vérification de la marchandise : « Le chauffeur ayant refusé d'attendre la vérification de la marchandise dans les colis abîmés, nous prenons toutes réserves quant à l'état de la marchandise et au nombre exact de colis reçus ».
48. La mention " sous réserve de déballage " n'est pas valable et non reconnue comme telle.
49. Le Vendeur ne peut être tenu pour responsable des détériorations qui surviendraient lors du transport.
50. Sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit commandé ou au bordereau d'expédition, doivent être confirmés par écrit et par courrier recommandé dans les trois jours ouvrés au siège social du Vendeur.
51. Il appartiendra à l'Acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés.
52. Il devra laisser au Vendeur facilité pour procéder à la constatation de ces vices et pour y remédier.
53. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin, sans l'accord express du Vendeur.

54. A partir de la date de signature du bon de livraison, réception ou de la prise en charge dans les locaux du Vendeur de la marchandise, l'Acheteur dispose de 3 jours ouvrés pour signaler par écrit et par courrier recommandé au siège social du Vendeur, la non-conformité du matériel livré.
55. Au-delà de ce délai, l'Acheteur reconnaît, sans restriction, ni réserve, que le matériel livré est conforme à celui défini avec le Vendeur.

VIII - GARANTIE :

56. Le Vendeur ne garantit que les produits vendus pour un prix supérieur à 7,50 euros HT, TVA en sus ; la garantie s'applique aux défauts de matière première ou de fabrication, et ce, pendant un an, retour atelier, à compter de la date de facturation.
57. Toute garantie spécifique constructeur n'engagera que la responsabilité de celui-ci et non la responsabilité du Vendeur.
58. Sont exclus de la garantie du Vendeur: les tubes écrans, tous les cables de connexion, les joysticks et clavier (sauf Microsoft, Keytronic, Logitech), certains modèles de souris, les disquettes, les cd vierges, les logiciels, les consommables d'imprimantes, toutes mémoires caches, les ventilateurs et radiateurs pour microprocesseur.
59. La garantie consiste selon le choix du Vendeur, soit au remplacement, soit à un avoir, soit à la réparation dans les locaux du Vendeur du matériel que le Vendeur reconnaît défectueux et n'entraîne aucune autre responsabilité du Vendeur quant aux conséquences directes ou indirectes tant sur les personnes que sur les biens de la défaillance de ce matériel.
60. La garantie n'est pas applicable dans le cas de détériorations qui ne sont pas directement imputables au fonctionnement normal de l'appareil comme défaut de fabrication, avarie, résultat de chocs anormaux, des erreurs d'utilisation ou des modifications effectuées par l'acheteur (exemple : overclocking).
61. Les délais de réparation ou d'échange sont donnés de bonne foi à titre indicatif et ne seront pas garantis. Ils ne feront l'objet d'aucune réclamation.
62. Les réparations, modifications ou remplacements de pièces défectueuses, pendant la période de garantie, ne prolongent pas sa durée.
63. Tout matériel retourné, dans le délai de garantie, au Vendeur sera systématiquement testé.
64. Dans le cas où le matériel renvoyé n'aurait aucun défaut de fonctionnement, le Vendeur retournera le produit à l'Acheteur en port dû et se réserve le droit de facturer les frais de test.
65. Hors période de garantie, aucune reprise de garantie n'interviendra.
66. Le Vendeur décline toutes responsabilités pour les modifications éventuelles et réparations effectuées sans son accord écrit.
67. Les produits défectueux, dont la garantie incombe au Vendeur, doivent obligatoirement lui être retournés dans ses locaux en port payé accompagnés de son numéro d'accord de retour (n° RMA) mis en évidence sur le colis envoyé, avec la facture correspondante ainsi que les preuves d'achats.
68. Dans le cas d'une panne au déballage justifiée et reconnue par le Vendeur, sous un délai de huit jours calendaire à date de prise en charge de la marchandise, le produit retourné, avec l'accord RMA, fera l'objet d'un échange ou avoir selon la disponibilité en stock de celui-ci.
69. Tout produit, avec une panne au déballage, doit être obligatoirement retourné complet dans son emballage (boîte, manuels, socles, câbles).
70. L'Acheteur ne pourra prétendre à aucun prêt de matériel de remplacement, ni aucune indemnité de quelque nature, d'éventuels dommages subis par l'immobilisation du matériel défectueux.

IX. - JURIDICTION COMPETENTE.

71. Tous différends relatifs à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente, quels qu'en soit la nature, la cause ou la conséquence, seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'AVIGNON, statuant au fond ou en référé, nonobstant la pluralité de défendeurs et même au cas de demande incidente, d'appel en cause et/ou en garantie ou de déclaration de jugement commun.

Les présentes conditions générales de vente sont à jour au 2 novembre 2009.

Date : / / Signature :

Cachet de votre société :